

Qu'est-ce que c'est que tout ce bazar ?

Vous avez vu fleurir des professions de foi et les listes des candidats sur les murs ou au travers de la salle des profs... Vous avez peut-être entendu le chef d'établissement maugréer contre les pincés à linge, l'ordre à respecter, l'impossibilité de tout faire rentrer, à portée de vue des collègues, mais pas des élèves... Qu'est-ce que c'est que tout ce bazar ?

C'est le premier pas vers les élections professionnelles ! Peut-être est-ce pour vous la première fois. Celles-ci ont en effet lieu tous les trois ans et ont pour objectif de désigner les représentants aux différentes instances en particulier aux CAPA (commissions administratives paritaires académiques) et aux CAPN (commissions administratives paritaires nationales).

Le 6 décembre, c'est le moment de choisir vos élus du personnel !

A quoi servent les commissions administratives ?

- elles vérifient la bonne tenue et le respect des textes officiels pour des procédures importantes : mutations, promotions, accès à la hors-classe.
- elles permettent que soient défendus les droits des collègues dans des cas de contestation de la notation administrative
- elles siègent éventuellement en formation disciplinaire

Pour leur permettre de jouer effectivement ce rôle il faut que la représentativité des élus ne soit pas discutable.

Pour cela **il est indispensable que le plus possible d'électeurs votent.**

Qui vote ? Tous les titulaires dans le corps où ils sont titulaires.



Le bureau de vote est ouvert de 9h à 17h

Si vous n'êtes pas là le 6 décembre (un mardi) vous pouvez voter par correspondance : pour cela allez dès maintenant chercher le matériel de vote au secrétariat. Attention contrairement aux élections au CA il s'agit d'un vrai vote par correspondance, par la Poste, en utilisant l'enveloppe T que doit fournir l'établissement. L'enveloppe doit être arrivée dans l'établissement le 6 décembre.